

LE TEMPS

viticulture Vendredi 03 juillet 2015

Les vigneron·s réclament des réparations à Bayer

Par Céline Zünd

Il aura fallu une année pour identifier le mal mystérieux qui frappe les vignes en Suisse, en Italie et en Allemagne. Bayer mis en cause, l'enquête se poursuit

Ce n'est pas la canicule qui trouble le sommeil de Jérôme Duc, ces nuits. Trois quarts de son domaine de huit hectares, à Aigle, sont dévastés par un mal mystérieux qui frappe plusieurs vignobles dans toute la Suisse. «C'est comme si les fleurs avaient avorté», se désole le viticulteur. Les feuilles se recroquevillent, les fleurs n'arrivent pas à maturité, les grappes, au lieu de se couvrir de boules vertes, ne donnent que des têtes d'épingles éparses. Voilà les symptômes observés sur les vignes touchées dans tous les cantons de Suisse, mais aussi au Tyrol et en Autriche.

La situation est si critique que la firme Bayer, mise en cause, a consenti à dépêcher des experts dans les vignobles concernés dès la semaine prochaine. Car tous les soupçons se tournent vers son nouveau produit phare, Moon Privilege, un fongicide employé pour prévenir le botrytis, pourriture grise qui s'attaque aux fruits. Ce qui devait être un antidote s'est transformé en poison. On estime à ce stade que 15% des quelque 15 000 hectares de vigne en Suisse, voire davantage, pourraient être touchés. «Tous les jours, on nous signale de nouveaux dégâts. Les pertes se chiffrent en millions», souligne Willy Deladoëy, président de la Fédération suisse des vigneron·s. Les services de viticulture cantonaux s'affairent pour mettre en place un recensement permettant de définir exactement la surface concernée.

Quant aux vigneron·s, ils réclament des réparations. «Nous sommes en train de mandater un cabinet de juristes compétents en matière de droit international pour s'occuper de ce cas», ajoute Willy Deladoëy. Bayer, de son côté, n'admet sa responsabilité qu'à demi-mot. L'entreprise recommande à ses clients de ne plus utiliser Moon Privilege, mais dit en même temps ne pas posséder de preuve formelle de sa nocivité. «Nous menons des recherches dans nos laboratoires pour tenter de trouver la cause du problème. S'il est prouvé que le défaut provient de notre produit, oui, notre responsabilité serait engagée», glisse Barbara Zimmermann, porte-parole de Bayer. Les premiers éléments montrent qu'une contamination en usine du fongicide avec une autre substance nocive pour les plantes, type herbicide – première hypothèse soulevée – est exclue. A ce stade, la firme, submergée de sollicitations de viticulteurs, n'entend pas retirer son produit de la vente. «Il est utilisé dans d'autres cultures comme celle des cerises, sans problème», souligne encore Barbara Zimmermann.

En 2013, des représentants de la société pharmaceutique démarchaient les vigneron·s, présentant les vertus de leur nouveau produit Moon Privilege. Jusqu'à ce printemps, personne n'en doutait. Il aura fallu une enquête d'un an pour arriver à mettre un nom sur le problème.

Les services de l'agriculture de plusieurs cantons ont réuni leurs forces pour mener les recherches dès le printemps 2014, recoupant les informations, partageant des photographies de ceps présentant les mêmes symptômes. «L'an dernier déjà, nous avons observé des anomalies au niveau de la croissance et de la floraison des plantes dans plusieurs vignobles», explique Jean-Michel Bolay, ingénieur viticole

pour le canton de Vaud, où de nombreux domaines sont touchés. Les experts récoltent les signalements de vigneronns, examinent les traitements employés durant l'année en cours, mais le mystère reste entier. Personne ne se méfie d'un possible effet rétroactif du Moon Privilege, dont les premières utilisations remontent aux mois de juillet et août 2013, année de sa mise sur le marché.

Ce n'est qu'au printemps suivant, en mai 2015, que le désastre révèle son ampleur. «L'an dernier, j'ai déjà constaté des dégâts sur un quart de mon domaine, évalue Jérôme Duc. Cette année, trois quarts sont touchés. Sur les grappes, les pertes vont de 30% à 100%. Et malgré cela, il faut continuer à travailler la vigne.» Son grand-père, 87 ans, vigneron avant lui, n'a jamais vu cela. Pour les parcelles les plus atteintes, les dégâts peuvent représenter jusqu'à 50 000 francs par hectare, estime Jérôme Duc. «Nous ne pourrons continuer à travailler avec Bayer que s'il nous indemnise. Le cas contraire serait une catastrophe», souligne-t-il.

L'estimation précise des dommages pour 2015 interviendra au moment des vendanges. Pour les vignobles touchés, «cela va d'une perte partielle à totale de la récolte», souligne Olivier Viret, chef de la division recherche à l'Agroscope. Les régions septentrionales, plus fraîches et humides, sont davantage concernées. Seule certitude pour le chercheur: «Moon Privilege est en cause.» «Toutes les parcelles traitées avec ce produit ne réagissent pas de la même façon, mais toutes celles qui présentent ces symptômes ont, selon nos informations, été traitées avec ce produit», renchérit Olivier Felix, de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Produit qui, pourtant, a reçu les homologations au plus haut niveau. Les services de la Confédération examinent les substances phytosanitaires sur la base des données fournies par les firmes selon plusieurs critères: efficacité, résidus possibles dans la nourriture, toxicité pour les travailleurs ou l'environnement et effets secondaires sur les plantes. «Un tel problème n'a jamais été observé suite à l'utilisation d'un fongicide employé l'année précédente. Les protocoles ne prévoyaient pas cette éventualité», souligne encore Olivier Felix. L'OFAG a décidé de suspendre l'homologation du Moon Privilege «jusqu'à ce que la situation soit éclaircie» et recommande aux vigneronns de s'annoncer les dégâts auprès de leurs fournisseurs.

Sur Internet, les commentaires se déchaînent pour fustiger l'usage de chimie dans les vignes. «Si nous voulons répondre aux exigences qualitatives, l'emploi de phytosanitaires reste indispensable. De gros efforts ont été réalisés depuis les années 70-80, où l'on traitait la vigne tout au long de l'année», relève Olivier Viret. L'expert note toutefois qu'un vaste champ reste à explorer pour exploiter les propriétés mêmes des plantes contre les ravageurs et réduire ainsi le recours à la chimie. «Nous développons des variétés résistantes à la pourriture, telles que le gamaret ou le garanoir.» Une nouvelle espèce, le Divico, sortie en 2013, présente par exemple une résistance remarquable au mildiou ou à l'oïdium. «C'est l'avenir de la viticulture.»